

M. Boudet (Intérieur); M. Béhic (Agriculture), etc. L'administration de M. Duruy ne satisfait pas toujours le parti libéral; d'un autre côté, certaines réformes dont il prit l'initiative lui valurent l'animosité du parti catholique, en dépit des concessions qu'il lui fit parfois, par exemple en retirant à M. Renau sa chaire d'hébreu au Collège de France. En 1867, à propos d'un débat assez vif qui s'engagea au Sénat sur l'instruction primaire, quelques membres s'élevèrent contre la prétention émise par l'Etat de ne pas conserver intacts les privilèges qu'avaient les congréganistes dispensés du service militaire, et le ministre eut à défendre son œuvre. La même année, le Corps législatif vota une loi qui, sans atteindre encore chaque commune à posséder une école pour les filles, rendit cependant obligatoire un plus grand nombre de ces écoles et améliora le traitement des institutrices. La même loi éleva aussi les émoluments des instituteurs et étendit les limites de la gratuité. Cette loi, défendue par M. Duruy (10 avril), ne fut pas votée sans avoir été vivement critiquée par les catholiques de l'Assemblée. Le ministre voulut aller jusqu'à proclamer officiellement le principe de l'instruction primaire obligatoire; mais il fut désavoué. Il proposa et obtint une loi introduisant dans les lycées un enseignement *secondaire spécial* qui, à vrai dire, ne rencontra qu'un médiocre succès. Il s'efforça aussi d'établir pour les jeunes filles un enseignement secondaire qui était alors chose nouvelle chez nous; il se heurta à l'opposition de l'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, qui revendiqua hautement le droit d'élever les jeunes filles « sur les genoux de l'Eglise ». Le ministre institua du moins pour les jeunes filles des cours d'instruction secondaire faits à Paris et en province par les professeurs de l'Université. Il eut à plusieurs reprises l'occasion de défendre ses projets, vivement attaqués, surtout au Sénat, à propos de pétitions qui demandaient, par exemple, la liberté de l'enseignement secondaire. On doit encore à M. Duruy, pendant son passage au ministère: le rétablissement de l'agrégation de philosophie, l'introduction de l'enseignement de l'histoire contemporaine dans les lycées, la suppression du système de bifurcation des études, inventé par M. Fortoul, la création de l'Ecole des Hautes Etudes, l'augmentation du budget de l'instruction publique, etc. Il quitta son portefeuille le 17 juillet 1869 et eut pour successeur M. Bourbeau. Quelques jours après (21 juillet) il fut nommé sénateur. Ecrivain extrêmement laborieux, M. Duruy a publié, outre les ouvrages cités plus haut, un grand nombre de travaux remarquables (*Histoire de la Grèce ancienne, Histoire des temps modernes, Introduction générale à l'histoire de France, Histoire des Grecs, Histoire des Romains*, etc.), qui lui ont ouvert les portes de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1873), des Sciences Morales (1879), puis celles de l'Académie française (14 décembre 1884). Depuis 1870, il s'est tenu à l'écart de la politique. Chevalier de la Légion d'honneur (1845), officier (12 août 1863), commandeur (13 août 1864), grand-officier (4 août 1867).

DUSAULX (JEAN-JOSEPH), député à l'Assemblée législative de 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 23 décembre 1728, mort à Paris le 31 mars 1799, appartenait à une famille de robe. Ayant perdu son père à l'âge de neuf ans, il fut élevé par sa mère et par deux oncles chanoines, l'abbé Dusaulx et

l'abbé Gallois. Il fit de bonnes études au collège de la Flèche, puis au collège du Plessis, à Paris. Destiné au barreau, il se fit ensuite recevoir avocat et ne plaida pas longtemps. Un goût très vif l'entraîna vers les lettres; mais marié à vingt ans à une personne d'une fortune très modeste, il se vit dans la nécessité de prendre un état et acheta une charge de commissaire de la gendarmerie. Son corps était en garnison à Nancy. Il se rendit dans cette ville, y fut reçu à l'Académie sans autre titre qu'une traduction de *Juvénal*, non encore publiée, et fut présenté au roi Stanislas. Il se rendit ensuite en Allemagne et séjourna à Cassel; de là, ayant vendu sa charge de commissaire, il revint à Paris, termina et retoucha sa traduction et la livra au public (1770). Mais l'étude et l'interprétation du satirique latin ne l'empêchaient point de se livrer à sa passion dominante, le jeu. Pour s'en corriger, il eut le courage d'exposer ses propres fautes et les chagrins qui en avaient été la suite, dans un ouvrage intitulé: *De la passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. Non seulement ce livre eut un grand succès, mais il attira l'attention du parlement. On délibéra; les jeux furent abolis et les maisons fermées. Dusaulx, dont la réputation littéraire avait pris de la consistance et que l'Académie des inscriptions avait admis dans son sein, reçut les félicitations de Frédéric II, du roi de Suède, du roi de Danemark, et les offres du roi de Pologne qui voulut le charger de l'éducation de ses petits-fils; il refusa. Il accepta en revanche, à la mort de son ami Collé qui l'avait désigné pour successeur, la place de secrétaire du duc d'Orléans. Lié avec Mably, Condillac, Barthélemy, Piron, il le fut aussi quelque temps avec Jean-Jacques Rousseau. Dusaulx visita l'Angleterre et la Hollande, fit aux Pyrénées une excursion qu'il a racontée dans un de ses livres: *Voyage à Barèges et dans les Hautes-Pyrénées*, et entra dans la vie politique en 1789. Le jour de la prise de la Bastille, il était à l'Hôtel de Ville en qualité d'électeur et il sauva la vie à M. de Crosne, lieutenant de police, en le conduisant secrètement la nuit à Versailles. Placé à la tête du comité chargé de rédiger l'historique de la journée du 14 juillet, il le publia en 1790 sous ce titre: *De l'insurrection parisienne et de la prise de la Bastille*. Il fut élu, le 6 septembre 1791, 5^e suppléant à l'Assemblée législative par le département de Paris, avec 181 voix sur 335 votants, et se trouva admis à siéger, comme titulaire, le 6 juin 1792, en remplacement de M. Boscarv, démissionnaire. Lors des journées de septembre, il s'efforça, comme délégué de l'Assemblée, d'arrêter les massacres à la prison de l'Abbaye. Réélu membre de la Convention, le 13 septembre 1792, par les électeurs parisiens, le 14 sur 24, avec 417 voix (771 votants), il se rangea parmi les modérés, se réunit aux principaux Girondins et fit partie du comité de l'instruction publique. Lors du procès de Louis XVI, il vota l'appel au peuple en disant: « Je certifie que je ne me suis jamais vendu, que je n'ai jamais voulu la guerre civile; cependant, au fond de ma conscience, je dis oui. » Au 3^e appel nominal il se prononça en ces termes: « Mon opinion a été imprimée, elle est l'expression de ma conscience; je crois qu'on peut être très bon patriote sans tuer son ennemi par terre. Je demande que le ci-devant roi soit déteuu pendant la guerre et banni à la paix. » Il opina enfin pour le sursis. Lorsque Barrère, le 2 juin 1793,

demanda aux 22 Girondins de se retirer pour faire cesser les divisions qui affligeaient la République, Dusaulx donna sa démission. Sur la motion de Marat soutenant « que ce vieux radoteur ne pouvait être dangereux », il ne fut pas inscrit tout d'abord sur la liste de proscription. Mais il s'associa aux protestations publiques des 6 et 19 juin, et lorsque Amar fut chargé par le Comité de sûreté générale d'envoyer au tribunal les principaux Girondins arrêtés, et de décréter d'accusation les députés du centre, suspects de complicité morale avec eux, Dusaulx se trouva compris dans la catégorie visée par le décret suivant : « Ceux des signataires des protestations des 6 et 19 juin dernier qui ne sont pas envoyés au tribunal révolutionnaire seront mis en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, et les scellés apposés sur leurs papiers. Il sera fait à leur égard un rapport particulier par le Comité de sûreté générale. » Enfermé aux Madelonnettes, il fut transféré ensuite aux Bénédictins anglais, puis aux Fermes et à Port-Libre, et ne recouvra la liberté que trois mois après le 9 thermidor. Il reprit alors sa place dans la Convention (novembre 1794) à la tête de ses amis, dont il fut l'interprète dans une allocution qu'il prononça en leur nom. Dusaulx favorisa les mesures de réaction qui suivirent les journées de prairial an III : il y avait assisté à côté de Férand, lorsque celui-ci fut tué par les en vahisseurs. Le 23 vendémiaire an IV, le département de la Seine, par 414 voix sur 587 votants, l'envoya siéger au Conseil des Anciens, dont il ne tarda pas à devenir le président. Les opinions qu'il y exprima le firent poursuivre lors du coup d'Etat du 18 fructidor ; il fut incarcerated au Temple, mais son âge l'empêcha de partir pour la Guyane. Délivré quelque temps après, il reçut du gouvernement, à sa sortie de l'Assemblée, une place de second bibliothécaire à l' Arsenal, avec un logement au Louvre. Il mourut dans cette fonction, en mars 1799.

DUSÉRE (PIERRE-VICTOR), député de 1833 à 1836, né à Leren (Basses-Pyrénées) le 20 juillet 1780, mort à Bayonne (Basses-Pyrénées) le 24 juin 1847, appartenait à la magistrature. Président du tribunal civil de Bayonne, il fut élu, le 7 janvier 1833, en remplacement de M. Basterrèche, député du 2^e collège des Landes (Dax). Il prit place dans la majorité gouvernementale, avec laquelle il vota. Réélu, le 21 juin 1834, dans la même circonscription, avec 136 voix sur 265 votants et 407 inscrits, contre 126 voix à M. Delec, et en même temps par le 2^e collège (Bayonne), avec 101 voix sur 202 votants et 239 inscrits, contre 57 voix à M. Jacques Laffitte, il opta pour Dax et fut remplacé à Bayonne par M. Faurie. Peu de temps après, M. Duséré donna sa démission de député. Son successeur à Dax fut M. d'Etchegoyen.

DUSERS (CHARLES-GUILAUME), député en 1780, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 20 octobre 1752, mort à Vannes (Morbihan) le 25 février 1793, fils d'un conseiller au parlement, acheta une charge de conseiller au présidial de Vannes. Partisan des réformes, il fut élu, le 13 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéclessée de Vannes, il prit quelque part aux délibérations de la Constituante, donna des détails sur une insurrection des paysans de Vannes, fit décréter que Claude Périer serait félicité pour avoir prêté son château de Vizille lors de la tenue de la fameuse assemblée du Dauphiné, et s'occupa beaucoup de l'élection de l'évêque constitutionnel du

Morbihan, en 1790. Après la session, il devint juge au tribunal de Vannes, puis procureur de la commune, peu de temps avant sa mort.

DUSOLIER (THOMAS), député de 1839 à 1842, de 1846 à 1848, représentant en 1848, et député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Nontron (Dordogne) le 15 mars 1799, mort à Nontron le 19 septembre 1877, s'établit comme avocat dans sa ville natale. Les opinions démocratiques qu'il avait manifestées dans sa jeunesse et l'attitude d'opposition qu'il conserva sous le gouvernement de Louis-Philippe le firent élire député, le 2 mars 1839, par les libéraux du 5^e collège de la Dordogne (Nontron), avec 159 voix sur 304 votants, contre 138 voix au député sortant, M. Lamy. Il siégea à la gauche constitutionnelle, combattit le ministère et s'associa à toutes les motions du parti libéral. Non réélu le 9 juillet 1842, — il n'obtint alors dans le même collège que 149 voix contre 161 à M. Beaupoil de Saint-Aulaire ; — il prit sa revanche le 1^{er} août 1846, et l'emporta, avec 197 voix (382 votants, 437 inscrits) contre 181, sur le député sortant, M. Thomas Dusolier reprit sa place dans les rangs de l'opposition, appuya les projets de réforme électorale, et signa la proposition de mise en accusation du ministère Guizot. Partisan, au début, de la révolution de février, il fut nommé par Ledru-Rollin commissaire général du gouvernement provisoire dans la Dordogne ; mais il se trouva bientôt en désaccord avec le ministre et fut destitué. Aussi le parti conservateur s'empressa-t-il de se joindre aux républicains les plus modérés de la Dordogne pour faire triompher, le 23 avril 1848, la candidature de M. Dusolier à l'Assemblée constituante : il fut élu représentant du peuple, le 2^e sur 13, par 103,679 voix (110,594 votants, 140,087 inscrits). Après avoir voté, le 26 mai, le bannissement de la famille d'Orléans, il se rapprocha des conservateurs monarchistes et opina presque toujours avec la droite : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la suppression de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome, contre l'amnistie des transportés, contre l'abolition de l'impôt des boissons. M. Dusolier avait fini par se rallier à la politique de L.-N. Bonaparte. Il fut, en conséquence, porté comme candidat officiel au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 3^e circonscription de la Dordogne, et élu par 20,241 voix (20,750 votants, 35,377 inscrits). Il s'associa au rétablissement de l'Empire, fut réélu, le 22 juin 1857, avec 14,967 voix, sur 22,004 votants et 32,845 inscrits, et vota jusqu'à la fin de la législature avec la majorité dynastique. — Officier de la Légion d'honneur en 1855.

DUSOLIER (FRANÇOIS-ALEXIS-ALCIDE), député de 1881 à 1885 et sénateur, né à Nontron (Dordogne) le 21 septembre 1836, fils du précédent et de Marie-Henriette-Françoise Ribeyrol, fit ses études au collège de Pons (Charente-Inférieure), vint étudier le droit à Paris, et collabora à quelques petits journaux du quartier latin. Il se voua bientôt au journalisme, publia des articles remarquables de critique et de fine observation artistique dans *l'Artiste*, *le Figaro*, *la Vie Parisienne*, *le Nain Jaune*, *le Courrier Français*, etc., articles qui furent plus

tard réunis en volumes; puis des études littéraires et poétiques: *Barbey d'Aurevilly* (1863), *Nos gens de lettres* (1864), *Propos littéraires et pittoresques de Jean de la Martrille* (un de ses pseudonymes) (1867), enfin des brochures politiques de circonstance: *Décentralisation et centralisation* (1859), *Les spéculations et la mutilation du Luxembourg* (1866), *Ce que j'ai vu du 7 août 1870 au 1^{er} février 1871*, etc.

Nommé sous-préfet de Nontron au 4 septembre 1870, il quitta ce poste, le 17, pour devenir secrétaire de Gambetta, alors ministre de la guerre, à Tours et à Bordeaux. Candidat aux élections du 8 février 1871 dans la Dordogne, il échoua avec 26,237 voix sur 97,443 votants. Devenu conseiller général de son département pour le canton de Nontron, il se représenta, comme candidat républicain, aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, et n'obtint que 7,036 voix contre 10,441 au député sortant, réélu, M. Sarlande, candidat du gouvernement. Il fut plus heureux aux élections générales du 21 août 1881, et fut élu, dans l'arrondissement de Nontron, par 9,652 voix sur 17,833 votants et 23,902 inscrits, contre 8,084 voix au député sortant, M. Sarlande. Il prit place à gauche, soutint les ministères républicains au pouvoir dans les questions coloniales, scolaires et religieuses, fut rapporteur (février 1884) du projet de loi relatif aux manifestations séditieuses sur la voie publique et défendit le projet à la tribune; fit partie (juillet 1884) de la commission chargée d'examiner le projet de révision partielle des lois constitutionnelles, et, en août suivant, de la commission définitive du projet de révision nommée par le Congrès. Le 6 janvier 1885, à un renouvellement triennal du Sénat, M. Dusolier fut élu sénateur de la Dordogne par 584 voix sur 1,166 votants. Il a continué à soutenir, à la Chambre haute, les républicains de gouvernement, et a été, en janvier 1887, un des promoteurs de l'organisation de l'« association de propagande républicaine », dont les statuts furent votés le 17 février suivant. En dernier lieu, M. Dusolier s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger). Chevalier de la Légion d'honneur du 12 février 1881.

DUSSAULX (JEAN-LOUIS), député de 1838 à 1839, né à Morizès (Gironde) le 8 février 1791, mort à Morizès le 27 février 1863, propriétaire, fut élu député, le 3 février 1838, par le 9^e collège de la Gironde (La Réole), avec 135 voix sur 256 votants, contre 117 voix à M. Hervé. Il remplaçait M. Patariou-Lafosse, démissionnaire. Il fit partie de la majorité, jusqu'aux élections générales de 1839, qui ne le renvoyèrent pas à la Chambre. Candidat une seconde fois, le 9 juillet 1842, dans le même collège électoral, il échoua avec 173 voix contre M. Hervé, élu par 181 suffrages.

DUSSAUSSOY (OMER-CONSTANT-JOSEPH), député de 1833 à 1834, né à Maizières (Pas-de-Calais) le 6 mai 1778, mort à Douai (Nord) le 12 janvier 1846, suivit la carrière militaire, parvint au grade de lieutenant-colonel d'artillerie et fut nommé directeur de la fonderie de canons de Douai. Le 7 novembre 1833, le 8^e collège électoral du Pas-de-Calais (Saint-Pol) le nomma député, en remplacement de M. De-

gouve de Nunques, décédé, par 168 voix sur 299 votants et 412 inscrits, contre 130 à M. Piéron, caudatid de l'opposition. Il alla siéger dans la majorité gouvernementale et vota régulièrement avec elle jusqu'à la fin de la législature. Les élections générales ne lui furent pas favorables: il échoua dans le même collège, le 21 juin 1834, avec 150 voix contre 165 à M. Piéron, élu. M. Dussaussoy fut admis à la retraite, comme colonel d'artillerie, le 7 janvier 1830.

DUSSAUSSOY-HUBERT (PAUL-ANTOINE-FRANÇOIS), représentant en 1871, député de 1876 à 1878 et de 1885 à 1887, né à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 septembre 1820, mort le 12 octobre 1887, était un des grands industriels de la région du Nord. Il fut porté, le 8 février 1871, sur la liste réactionnaire, et élu représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée nationale, le 12^e sur 15, par 135,149 voix sur 139,532 votants et 206,432 inscrits. A l'Assemblée nationale, il fit simultanément partie de la réunion du centre droit, de la réunion des Réservés et du groupe de l'Appel au peuple. En réalité, ses opinions bonapartistes le rattachèrent plutôt à ce dernier groupe. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le 21 mai, pour la démission de M. Thiers, pour la circulaire Pascal, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi sur les maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Marcel Barthe, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre la proposition Casimir Périer, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Il était absent lors du vote sur l'arrêté relatif aux enterrains civils et sur l'état de siège, et s'était abstenu sur l'amendement La Fayette. Son mandat lui fut renouvelé, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, dans la 2^e circonscription de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, par 6,930 voix sur 12,797 votants et 17,447 inscrits, contre 6,132 voix données à M. Foissey-Platiau, républicain. Il siégea dans la minorité réactionnaire, et soutint la politique qui aboutit à l'acte du 16 mai. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 7,976 voix sur 14,915 votants et 18,193 inscrits, contre 6,873 voix données à M. Foissey, il vit son élection invalidée le 10 février 1878, comme entachée de patronage officiel et de pression administrative, malgré la défense qu'il présenta lui-même, et les électeurs de Boulogne-sur-Mer, convoqués à nouveau le 7 avril 1878, ne donnèrent à M. Dussaussoy que 6,465 voix contre 7,532 à M. Ribot, élu. M. Dussaussoy reentra à la Chambre aux élections générales du 4 octobre 1885, au scrutin de liste; porté sur la liste conservatrice du Pas-de-Calais, il fut élu, le 7^e sur 12, avec 101,408 voix sur 180,439 votants et 216,297 inscrits. Il reprit sa place à droite et mourut dans le cours de la législature.

DUSSIEUX (LOUIS), ou USSIEUX (LOUIS D'), député aux Anciens, né à Angoulême (Charente) le 30 mars 1744, mort au château de Vaux (Eure-et-Loir) le 21 août 1805, suivit la carrière des lettres. Il débuta par un certain nombre de productions légères telles que *Berthold, prince de Moravie*, qui est aussi compris dans une suite du *Décameron français* (1773), ouvrage dont le titre a souvent trompé les biographes qui, au lieu d'y voir une œuvre personnelle de Dusseix, l'ont souvent indiqué comme une traduction que ce littérateur aurait

faite du *Décameron* de Boccace; *Endymion*, conte comique, suivi du *Jugement de Paris*, imité de Wieland; *Gabrielle de Passy*, parodie de *Gabrielle de Vergy* (1777); les *Grâces*, poème imité de Wieland. En 1780, Dusieux fit jouer, sans succès d'ailleurs, malgré de belles scènes et un vif sentiment patriotique, un drame inspiré par un glorieux événement appartenant à une des périodes les plus douloureuses de notre histoire, les *Héros français*, ou le *Siège de Saint-Jean-de-Lone*, suivi d'un précis historique sur cet épisode des guerres du règne de Louis XIII contre la maison d'Autriche. Il publia une *Histoire abrégée de la découverte et de la conquête des Indes par les Portugais* en 1771, et, avec Bastide l'aîné, une *Histoire de la Littérature française depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, avec un *Tableau des progrès de la monarchie*. En 1777, il fut au nombre des fondateurs du *Journal de Paris*, auquel il collabora plusieurs années. De 1785 à 1790 il s'occupa, en collaboration, de la publication des *Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, qui ne forment pas moins de 67 volumes in-8°. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député d'Eure-et-Loir au Conseil des Anciens par 127 voix sur 232 votants. Le *Moniteur* signale l'opposition qu'il fit dans cette assemblée à l'établissement d'une inspection générale des contributions (8 prairial an V), et l'appui qu'il donna à l'impôt sur le sel. Après le 18 brumaire, il devint membre du Conseil général d'Eure-et-Loir et maire de Pontgouin. Il continua ses travaux littéraires, en se consacrant d'une manière plus spéciale aux études agronomiques. Il annota la *Nouvelle édition du Théâtre d'Agriculture d'Olivier de Serres* et le *Traité sur l'Art de faire le vin*. Outre les ouvrages que nous avons cités, Dusieux a laissé plusieurs traductions, celles du *Nouveau don Quichotte*, imité de Wieland, de *Roland furieux*, de l'Arioste, et en collaboration, celle de *l'Histoire universelle depuis le commencement du monde*, ouvrage anglais de 196 volumes. Il éditait aussi, avec M. Du Chesnay, son beau-père, la *Petite Bibliothèque des Dames*. Il était membre de l'Académie de Montauban et de la Société d'Agriculture de Paris.

DUSSOL (LOUIS-ANTOINE), député de 1821 à 1830, né à Sarrazac (Lot) le 15 septembre 1776, mort au Granger (Lot) le 9 novembre 1857, était riche propriétaire à Sarrazac et maire de cette commune, lorsqu'il fut élu député, le 8 mars 1821, par le 4^e arrondissement du Lot (Gourdon), en remplacement de M. Barrairon, décédé, avec 85 voix sur 141 votants, et 207 inscrits, contre 54 voix à M. d'Amare. Il prit place à la gauche constitutionnelle et vota en faveur des libertés octroyées par la Charte. Réélu, le 25 février 1824, par 104 voix sur 146 votants et 178 inscrits, contre 41 voix à M. d'Amare, il vit encore son mandat renouvelé deux fois, le 17 novembre 1827, par 114 voix sur 121 votants et 153 inscrits, et le 23 juin 1830, par 72 voix sur 134 votants et 151 inscrits, contre 62 voix à M. Calmon. Dans les dernières législatures, il inclina vers la droite; il prit la parole, le 4 février 1825, à l'occasion de pétitions relatives à l'indemnité des émigrés. Il dit notamment que « l'annonce de l'indemnité mettrait toutes les cupidités en mouvement, et que si l'on voulait écouter tout le monde, il n'y aurait plus personne en France qui ne prétendit avoir émigré, pour avoir part à l'indemnité. » Il fit ensuite, par anticipation, l'éloge de la loi, sans se mon-

trer en aucune façon effrayé par la demande d'un milliard, qu'il parut trouver très raisonnable. Il ne fut pas réélu aux élections de juillet 1830.

DUSSOUBS (MARTIAL GASTON), représentant du peuple en 1849, né à Saint-Léonard (Haute-Vienne) le 8 juin 1816, mort à Moissannes (Haute-Vienne) le 26 novembre 1856, était le fils d'un boulanger de Saint-Léonard. Comme ses frères, Denis et Hippolyte, il porta deux noms de famille, celui de Dussoubs, nom de leur père, et celui de Gaston, qui appartenait à leur oncle et bienfaiteur, lequel, après avoir fait sa fortune à la Nouvelle-Orléans, s'installa, en 1818, au château du Repaire avec la famille Dussoubs. Il commença, ainsi que son frère Denis, ses études au collège de la Jonchère, en Limousin; il les termina comme lui à la Faculté de droit de Poitiers. Dans l'intervalle, il avait suivi les cours de la Faculté de Paris; mais une condamnation à 18 mois de prison encourue par lui comme membre d'une société secrète et subie à Doullens, l'avait obligé de changer d'Ecole. Leur cours de droit fini, les frères Dussoubs revinrent à Limoges, où Martial Dussoubs acheta une étude d'avoué. Il se lia avec Pierre Leroux, dont il devint le disciple, et prit une part active à la campagne réformatrice. Le socialisme de Dussoubs aîné était essentiellement pacifique, à en juger par ces paroles qu'il prononça au banquet de Limoges, le 2 janvier 1848. Une voix s'étant élevée pour réclamer la *Marseillaise*: « Non, non, mes amis, s'écria-t-il, pas de sang, pas de guerre; nous nous sommes réunis ici au nom de la fraternité, de la solidarité. Laissons à cette manifestation toute sa grandeur. Que la France entière, que tous les partis s'inclinent devant la démocratie religieuse et pacifique qui les appelle tous dans son sein. Oui, la *Marseillaise* est un hymne sublime, elle appartient à l'histoire; ne réunions pas nos pères; mais ne réveillons pas des haines réconciliées dans la tombe. Aujourd'hui il n'y a plus de sang impur; que le sang de l'homme soit sacré aux yeux de son semblable, comme il l'est aux yeux de Dieu... » Dussoubs salua avec joie l'avènement de la république de février. Impliqué peu de temps après dans un procès qui suivit les troubles causés à Limoges par le refus de l'autorité de donner des armes à la population ouvrière, il fut traduit devant la cour de Poitiers, et acquitté, tandis que son frère, Denis, était condamné à six mois de prison. Très populaire à Limoges, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Haute-Vienne à la Législative, le 4^e sur 7, par 35,520 voix (57,464 votants, 81,891 inscrits). Dussoubs prit place à la Montagne. « Dans les premiers temps de sa présence à l'Assemblée, raconte Victor Hugo, il portait, comme autrefois Théophile Gautier, un gilet rouge, et le frison que donnait aux classiques de 1830 le gilet de Gautier, le gilet de Dussoubs le donnait aux royalistes de 1851. » Adversaire résolu du gouvernement présidentiel, il vota constamment, pendant toute la législature, avec la minorité républicaine, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel, etc. « Gaston-Dussoubs habitait le faubourg Saint-Germain, dans le voisinage de l'Assemblée. Le 2 décembre, nous ne le vîmes pas à nos réunions. Il était malade et avait dû rester couché, cloué, comme il me l'écrivit, par un rhumatisme articulaire. Il avait un frère, plus jeune que lui,

Denis Dussoubs. Le matin du 4, ce frère vint le voir. Gaston-Dussoubs savait le coup d'État et s'indignait d'être forcé de garder le lit. Il s'écriait : — Je suis déshonoré. Il y aura des barricades, et mon écharpe n'y sera pas ! — Si, dit son frère. Elle y sera ! — Comment cela ? — Prête-la-moi. — Prends-la. » Denis prit l'écharpe, et s'en alla. » (*Histoire d'un Crime*, tome II, chap. 6.) Après avoir combattu tout le jour, le frère du représentant se rendit vers neuf heures du soir à la barricade de la rue du Petit-Carreau, et se mit en devoir de haranguer les soldats du 51^e de ligne qui se disposaient à l'attaquer. Comme il s'avancait vers eux, seul et sans armes, il reçut, presque à bout portant, deux balles dans la tête et tomba mort.

Bien qu'il n'eût pu prendre part personnellement à la lutte, Martial Gaston-Dussoubs fut compris sur la liste des représentants « expulsés du territoire français ». Il revint mourir à Moissannes en 1856.

DUSSUMIER-FONBRUNE (ANTOINE), député de 1815 à 1827, né à Bergerac (Dordogne) le 9 septembre 1769, mort à Bordeaux (Gironde) le 15 mars 1836, d'une famille de commerçants, appartenait à la religion réformée. Il suivit d'abord l'état militaire, servit dans le régiment de Royal-cravate-cavalerie, en qualité d'officier, suivit les princes en émigration et fit avec eux la campagne de 1792. Lorsque le régiment de Berchiny-hussards eut quitté la France pour passer à l'ennemi, Dussumier entra dans ce corps, que l'Autriche prit à sa solde. Après l'établissement de l'Empire, il profita de l'autorisation accordée aux émigrés de rentrer en France et se livra à des opérations commerciales. A la Restauration, il se fit remarquer par son enthousiasme, et fit partie, en 1815, du gouvernement royal provisoire institué à Bordeaux. Le 12 mars de la même année, le duc d'Angoulême le décora de la croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur ; mais les scrupules de sa conscience l'empêchèrent, comme calviniste, d'accepter la première, qu'il ne consentit à porter que lorsqu'une ordonnance du roi eut permis aux protestants de la recevoir sous le nom de *Mérite militaire*. Élu, le 22 août 1815, par 78 voix sur 130 votants, député de la Gironde, au grand collège, il appartenait à la majorité de la Chambre introuvable, et obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 118 voix (105 votants et 262 inscrits). Il siégea au côté droit, et, dans cette session comme dans les suivantes, donna son suffrage à toutes les lois répressives et restrictives de la liberté. Le 4^e arrondissement de la Gironde (Libourne), par 167 voix sur 297 votants et 358 inscrits, contre 97 voix à M. A. Jay, le renvoya à la Chambre des députés, le 4 novembre 1820. Il fut encore réélu, le 25 février 1824, par 208 voix sur 326 votants et 371 inscrits, contre 64 voix au général Lamarque et 52 à M. Balguerie-Stutttemberg. Jusqu'à la session de 1820, Dussumier-Fonbrune parut plusieurs fois à la tribune, et intervint surtout, avec une compétence reconnue, dans les discussions financières. A dater de cette époque, dit une biographie, « son silence est venu affliger ses amis et rassurer ses adversaires. » Dussumier-Fonbrune avait reçu du gouvernement une place de receveur général des finances.

DUTAILLIS (ADRIEN-JEAN-BAPTISTE-AMABLE-RAMOND DU BOSQ, COMTE), pair de France, né à Nangis (Seine-et-Marne) le 12 novembre 1766, mort à Paris le 3 février 1851, fut élève du génie en 1778, entra comme cadet dans le

corps de Nassau-Siégen en 1779, fut présent aux affaires de Jersey et de Cancale, et fut réformé avec ce corps. Il fut nommé, en août 1789, capitaine aide-major du bataillon des Filles-Saint-Thomas, qui se montra dévoué à Louis XVI et à la Constitution de 1791. Le 3 août 1791, capitaine au 14^e bataillon d'infanterie légère, il fit avec sa compagnie la campagne de Sainte-Menehould, et se trouva à la bataille de Valmy. Entré en Belgique avec l'armée du Nord, il prit part aux affaires de Jemmapes, Verviers, Liège, etc., et fut blessé le 2 mars 1793. Il fut destitué, en 1794, comme royaliste. Réintégré quelque temps après, il passa aide-de-camp du général Berthier, qui venait d'être nommé chef d'état-major des armées des Alpes et d'Italie, combattit avec lui en Italie, se distingua à Castiglione et reçut du général Bonaparte la mission d'apporter à Paris les drapeaux qui avaient été pris sur l'ennemi. Le Directoire lui donna des pistolets d'honneur et le grade de chef de bataillon. Dutailly retourna aussitôt à l'armée, eut un cheval tué à Rivoli et un autre à Arcole. L'impétuosité dont il fit preuve à Bolzano, après le passage du Tagliamento, le fit bientôt nommer colonel (23 brumaire an VI). Il se trouva, en cette qualité, à la bataille de Marengo. Après la paix il fut nommé adjudant général et attaché au dépôt de la guerre. Maréchal de camp le 11 fructidor an XI, et chef de l'état-major général du camp de Montreuil, que commandait le maréchal Ney, il assista à toutes les batailles où ce camp, devenu le 6^e corps de la grande armée, se distingua, et entre autres à celles d'Elchingen, Ulm, Iéna. Le 8 novembre 1806, il reçut la capitulation de Magdebourg ; il eut un cheval tué à Eylau et le bras droit emporté à Gudestatt, en désignant au commandant de l'artillerie le placement d'une batterie. Aussitôt sa blessure guérie, il reprit du service, et fut successivement, comme lieutenant-général, gouverneur à Munich, Erfurt, Varsovie, Torgau. Comte de l'Empire du 23 mai 1808, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, et grand-croix de l'ordre militaire de Bavière, il fut admis à la retraite sous la Restauration, par suite de ses blessures. Au mois de janvier 1811, le corps électoral de Seine-et-Marne avait porté le général Dutailly sur la liste des candidats au Sénat conservateur ; mais il ne fut pas nommé ; il entra à la Chambre des pairs sous le règne de Louis-Philippe, le 11 octobre 1832. Il en fit partie jusqu'à la révolution de février, et mourut à Paris, en 1851, à un âge très avancé.

DUTAILLY (DIDIER-EDME-RODOLPHE-GUSTAVE), député de 1881 à 1889, né à Meuvy (Haute-Marne) le 2 août 1846, fit de brillantes études scientifiques, qu'il poussa jusqu'au doctorat, et entra dans l'enseignement supérieur. En 1879, il fut chargé du cours de botanique à la Faculté des sciences de Lyon. Titulaire de la même chaire en 1880, directeur du jardin botanique et des serres de Lyon, il manifesta en politique des opinions avancées qui le désignèrent, lors des élections législatives de 1881, aux suffrages des radicaux de l'arrondissement de Chaumont. M. Dutailly fut élu député de cette circonscription au second tour de scrutin, le 4 septembre, par 10,008 voix (20,107 votants et 24,474 inscrits), contre 9,673 voix à M. de Beurges, conservateur, ancien représentant. Il s'inscrivit à l'extrême-gauche de la Chambre et vota presque toujours avec ce groupe contre la politique opportuniste que re-

présentèrent au pouvoir les ministères Ferry et Gambetta. Il se déclara notamment : *contre* les crédits demandés pour l'expédition du Tonkin, *pour* la révision intégrale de la constitution, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine unique de la Haute-Marne, dite liste « de concentration », il fut élu par ce département, le 3^e sur 4, avec 32,915 voix (63,737 votants et 75,013 inscrits). Lors de la formation du bureau de la Chambre nouvelle, 378 voix sur 475 votants appelèrent M. Dutailly à y prendre place comme secrétaire. Il remplit les mêmes fonctions dans le conseil général de la Haute-Marne, où il représentait le canton de Clermont. M. Dutailly continua dans la législature 1885-89 à voter avec les républicains radicaux : *contre* les cabinets Rouvier et Tirard, *pour* la révision, *pour* le ministère Floquet, et en dernier lieu : *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la constitution, *pour* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *pour* le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, *pour* les poursuites contre le général Boulanger. On cite de lui divers *Mémoires* sur des questions de botanique et un ouvrage estimé intitulé : *De quelques phénomènes déterminés par l'apparition tardive d'éléments nouveaux dans les tiges et les racines des dicotylédones* (1880).

DU TEIL (MARIE-CÉSARE, BARON), députés de 1825 à 1830, né à la Côte-Saint-André (Isère) le 8 décembre 1773, mort à Paris le 18 décembre 1842, était le fils du général du Teil qui commanda longtemps l'Ecole d'Auxonne, où il eut Bonaparte sous ses ordres. M. Du Teil, en servant à son tour dans l'artillerie, suivit la tradition de sa famille. Pendant la Révolution, il émigra et servit à l'armée de Condé. Tout dévoué au gouvernement de la Restauration, il reçut du roi (14 avril 1820) le titre de baron, et ayant quitté le service fut nommé administrateur des eaux et forêts. Le 1^{er} juin 1825, le 2^e arrondissement de la Moselle (Thionville), par 70 voix (92 votants, 97 inscrits), nomma le baron Du Teil député en remplacement de M. de Wendel, décedé. Il alla grossir la majorité ministérielle. On lit dans la *Biographie des députés de la Chambre septennale* : « M. Du Teil jouit de l'estime générale, et nous avons de fortes raisons de croire que sa candidature dans la Moselle aura épargné à Leurs Excellences bien des fatigues, bien des circulaires, bien des destitutions. Pourquoi faut-il qu'avec tant de chances pour réussir par lui-même, M. Du Teil ait été marqué par le ministère dans cette coupe électorale de 1824 où l'opposition a pu réserver à peine quelques *baliveaux*? Ce n'est pas que nous craignons qu'il vienne nous faire des *fagots* à la tribune, mais enfin il professe une profonde admiration pour M. de Villele, et il serait vraiment fâcheux qu'un tel homme ne fût sorti de ses forêts que pour venir *hurler* avec les *loups*. » Réélu député le 17 novembre 1827, par 55 voix sur 82 votants et 90 inscrits, contre 26 à M. Poulmaire, le baron Du Teil soutint de ses votes, jusqu'en 1830, la monarchie légitime. Puis il rentra dans la vie privée.

DU TEMPLE DE CHEVRIGNY (LOUIS-RENÉ), député de 1827 à 1830, né à Chartres (Eure-et-Loir) le 20 avril 1769, mort à Chartres le 3 novembre 1846, propriétaire, fut élu député, le 24 novembre 1827, par le collège de département d'Eure-et-Loir, avec 152 voix (211 vo-

tants, 242 inscrits). Huit jours auparavant, le 17, il avait échoué dans le 1^{er} arrondissement d'Eure-et-Loir, à Chartres, avec 154 voix contre 293 à M. Busson, élu. M. Du Temple de Chevrigny observa à l'égard du ministère une attitude indépendante, et fit partie de l'opposition de droite. Le collège de département lui renouvela son mandat le 19 juillet 1830, par 133 voix (240 votants, 262 inscrits). Mais la révolution de juillet mit fin à sa carrière parlementaire.

DU TEMPLE DE LA CROIX (JEAN-MARIE-FÉLIX), représentait en 1871, né à Lorris (Loiret) le 18 juillet 1823, appartenait à une famille noble d'origine bretonne. Entré à l'Ecole navale de Brest en 1838, il fut nommé aspirant en 1840 et enseigne en 1844. Il montait le brick l'*Abeille*, qui fit naufrage dans le golfe de Bénin le 10 décembre 1847. En juin 1848, il partit de la Châtre avec 150 volontaires, pour combattre l'insurrection de juin. Pendant la campagne de Crimée, il commandait la *Dévastation*, et reçut la croix à la prise de Kimburn. Il fit la campagne d'Italie à la tête d'une compagnie de fusiliers marins, et celle du Mexique à la tête d'un bataillon. Fait officier de la Légion d'honneur après la prise de Puebla, il fut promu capitaine de frégate le 13 août 1864. En 1870, le gouvernement de Tours le nomma général à titre auxiliaire. Cette nomination était due, a-t-on dit, à une erreur du gouvernement, qui avait cru donner les étoiles au frère de Jean-Marie-Félix Du Temple, lui aussi capitaine de frégate, qui, du reste, fut lui aussi promu au grade de général de brigade. Elu, le 8 février 1871, représentant à l'Assemblée nationale par le département d'Ille-et-Vilaine, le 7^e sur 12, avec 89,740 voix sur 109,672 votants et 142,751 inscrits, le général Du Temple avait dit dans sa profession de foi : « Je ne rechercherai pas la popularité ; ceux qui la recherchent sont indignes du pouvoir. Je veux former un peuple travailleur et religieux, non un peuple de cabarets et de mauvais lieux. Je crois la vérité représentée par la monarchie, qui a fait la grandeur de la France. » Il alla siéger à l'extrême-droite, interpella le gouvernement en faveur du pape, réclama constamment l'intervention de la France dans la question romaine, protesta contre l'envoi de l'ambassade auprès du Quirinal, et s'éleva contre le départ de l'*Orénoque* dont le rappel mit fin à la politique de l'occupation romaine, annonçant « qu'il serait le signal de toutes les humiliations ». Royaliste ardent, il ne pactisa jamais avec le parti orléaniste. Il fit un jour la déclaration suivante à la tribune : « L'honorable général Loysel, dans le cours de la séance, est venu me prévenir que si le titre de général m'était donné, il protesterait, sans doute dans la crainte que je ne compromisse l'armée. Je ne sais s'il a reçu un mandat pour cela ; mais de même que je n'ai jamais hésité à quitter tout pour défendre mon pays, à plus forte raison je n'hésite pas, pour défendre mon Dieu, à quitter un titre, tout de courtoisie, que je n'ai jamais demandé, et qui m'avait été conféré parce que j'ai combattu dans l'armée de la Loire. Je demande donc que dorénavant on ne me donne plus le titre de général. » Il vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* le 24 mai, *pour* la démission de M. Thiers, *pour* la circulaire Pascal, *pour* l'arrêté sur les enterrements civils, *contre* l'amendement Mar-

cel Barthe, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* le ministère de Broglie, *contre* l'amendement La Fayette, *contre* la proposition Casimir Périer, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *contre* l'amendement Wallon, *contre* les lois constitutionnelles. Il s'abstint sur la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, sur l'état de siège, sur la loi des maires, et sur l'amendement Pascal Duprat. M. Du Temple n'a joué aucun rôle politique depuis cette législature. Il a été retraité, comme capitaine de frégate, le 21 décembre 1876.

DUTENS (MICHEL-JOSEPH-ALBERT), député de 1846 à 1848, né à Louviers (Eure) le 12 octobre 1800, mort à Paris le 9 septembre 1866, suivit la carrière administrative, fut sous-préfet d'Abbeville et entra au Conseil d'Etat. Il était maître des requêtes en service extraordinaire, lorsqu'il fut élu député, le 1^{er} août 1846, par le 4^e collège de la Somme (Abbeville), avec 448 voix (645 votants, 749 inscrits), contre 195 à M. d'Assailly. Il appartient jusqu'à la révolution de février à la majorité qui soutint de ses votes le ministère Guizot, et ne fit pas partie d'autres assemblées.

DUTERTRE (ALEXANDRE-MAXIMILIEN, VICOMTE), député de 1824 à 1830, né à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 24 février 1774, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 15 mars 1851, servit dans les armées du roi. Il était colonel du 32^e régiment d'infanterie de ligne, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion d'honneur, lorsque le collège de département du Pas-de-Calais l'envoya, le 26 mars 1824, par 248 voix sur 344 votants et 488 inscrits, siéger à la Chambre des députés. Il vota avec le centre ministériel. Promu maréchal de camp le 22 mai 1826, le vicomte Dutertre fut réélu député, le 24 novembre 1827, par 158 voix (236 votants, 362 inscrits). « Espérons, écrivait en 1823 un biographe parlementaire, que si M. le vicomte Dutertre obtient un jour les épaulettes de lieutenant-général, il ne les devra qu'à son propre mérite et non aux boules blanches qu'il pourrait jeter dans l'urne des législateurs. » La révolution de 1830 le rendit à la vie privée.

DUTERTRE (YVES-JEAN-MARIE), député de 1839 à 1848, né à Dinan (Côtes-du-Nord) le 11 juillet 1780, mort à Dinan le 4 septembre 1860, était négociant dans sa ville natale. Le 2 mars 1830, il fut élu député par le 3^e collège électoral des Côtes-du-Nord (Dinan), avec 125 voix sur 196 votants et 237 inscrits; son mandat lui fut renouvelé, le 9 juillet 1842, par 128 voix sur 234 votants et 289 inscrits, contre 101 voix données à M. de Largentaye; le 1^{er} août 1846, il échoua avec 142 voix contre 173 données à l'élu, M. Brignon de Lehen. M. Dutertre siégea sur les bancs de l'opposition et vota *contre* l'indemnité Pritchard, *pour* la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires, *pour* la proposition Vivien sur les annonces judiciaires, et *contre* le ministère Guizot. La révolution de février mit fin à sa carrière politique.

DUTIER (JEAN), député de 1837 à 1848, représentant en 1848, né à Bauge (Maine-et-Loire) le 6 août 1794, avocat, maire de Bauge, et conseiller général du canton, fut élu député, le 4 novembre 1837, par le 3^e collège électoral de Maine-et-Loire (Bauge), avec 183 voix sur 230 votants et 367 inscrits, contre 42 voix à M. Charles Giraud, candidat ministériel. Il

siégea à gauche, ne prit jamais la parole, et fut successivement réélu, le 2 mars 1839, par 225 voix sur 246 votants et 385 inscrits, contre 8 à M. Ch. Giraud; le 9 juillet 1842, par 213 voix sur 222 votants et 395 inscrits; le 1^{er} août 1846, par 238 voix sur 308 votants et 404 inscrits, contre 42 à M. Bost et 28 à M. Ch. Giraud. Il vota *pour* la proposition Rémusat sur les députés fonctionnaires, *contre* la dotation du duc de Nemours, *contre* l'indemnité Pritchard et *contre* le cabinet Guizot. Le 23 avril 1848, il fut élu, comme républicain modéré, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 13, par 110,943 voix. Il vota le plus souvent avec la droite : *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la loi sur les attroupements, *pour* le décret sur les clubs, *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* la proposition Râteau, *pour* le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *contre* l'amnistie générale, *contre* la mise en liberté des transportés. Il ne fit pas partie de la Législative, et rentra dans la vie privée après la session.

DUTILH DE LA TUQUE (LOUIS, BARON), député de 1842 à 1848, né à Nérac (Lot-et-Garonne) le 10 novembre 1794, mort à Nérac le 10 novembre 1869, avocat et maire de Lisse (Lot-et-Garonne), fut élu, le 9 juillet 1842, député du 4^e collège de ce département (Nérac), par 251 voix sur 431 votants et 547 inscrits, contre 171 à M. Barsalon, député sortant. Il vota avec la majorité conservatrice et obtint sa réélection le 1^{er} août 1846, par 266 voix (450 votants, 580 inscrits), contre 182 à M. Alletz. Il appuya le ministère Guizot, et fut rendu à la vie privée par la révolution de 1848. Chevalier, puis officier de la Légion d'honneur.

DUTILLEUL (FRANÇOIS-ERNEST), député de 1876 à 1877, et ministre, né à Paris le 7 mars 1825, débuta dans l'administration en 1843 comme employé au ministère des finances, et, après avoir franchi les degrés intermédiaires de la hiérarchie, remplit les fonctions d'inspecteur des finances. En 1866, il fut nommé directeur du mouvement général des fonds au ministère; il occupait encore ce poste sous la présidence de Thiers, qui le fit grand officier de la Légion d'honneur (1873) en raison des services rendus par lui lors des grands emprunts émis pour la libération du territoire. Maire d'Elincourt-Sainte-Marguerite (Oise) et conseiller général du département, M. Dutilleul entra dans la vie parlementaire aux élections législatives de 1876. Il se présenta dans l'arrondissement de Compiègne comme candidat « constitutionnel », se déclarant résolument conservateur, mais disposé à marcher dans la voie du progrès et du libéralisme d'un pas ferme et soutenu. Au second tour de scrutin, le candidat républicain, M. Gellion-Danglar, s'étant désisté, les voix qu'il avait obtenues se reportèrent sur M. Dutilleul, dont elles assurèrent le succès. Élu, par 11,467 suffrages (20,930 votants, 27,241 inscrits), contre 9,403 à M. de Cossé-Brissac, bonapartiste, il alla siéger au centre de la Chambre, et on le vit opiner tantôt avec la gauche, tantôt avec la droite. Il fit partie de plusieurs commissions financières. Comme il avait incliné davantage vers la minorité monarchiste à la veille du Seize-Mai, et qu'après le message du Maréchal,

annonçant une politique nouvelle, il ne s'était pas associé à la protestation des gauches, le ministère de Broglie-Fourton estima avec raison qu'il pourrait compter sur son concours. En effet, M. Dutilleul, qui s'était abstenu, le 19 juin, dans le vote sur l'ordre du jour de défiance; ne tarda pas à se rallier complètement au «gouvernement de combat». Aussi fut-il, le 14 octobre 1877, candidat officiel du Maréchal à Compiègne; mais s'étant trouvé en minorité au premier tour, il ne se représenta pas au scrutin de ballottage. Le 23 novembre 1877, M. Dutilleul fut appelé à faire partie du dernier cabinet de résistance (cabinet Rochebouët) dont la formation fut essayée avant la «soumission» du Maréchal. Il eut sa part, le lendemain 24, dans l'ordre du jour de défiance que vota la Chambre des députés, et quitta le pouvoir avec ses collègues, le 12 décembre suivant, pour faire place au ministère Dufaure.

DUTILLEUL (JULES-FLORENTIN), sénateur de 1879 à 1888, né à Lille (Nord) le 15 mars 1837, mort à Lille le 10 août 1888, était le fils d'un des chefs du parti libéral à Lille sous Louis-Philippe, propriétaire de la brasserie de la Réforme, où eut lieu le grand banquet réformiste en 1847. Après avoir terminé au lycée de sa ville natale de brillantes études, il succéda à son père comme brasseur, cultiva en même temps les sciences et les lettres, et reçut, en 1860, d'une société savante de Lille une médaille d'or pour l'invention d'un indicateur rotatif du niveau de l'eau dans les chaudières à vapeur. Chef de bataillon de la garde nationale de sa ville natale en 1870, M. Dutilleul fut élu, l'année suivante, conseiller général du Nord, où il représenta le canton nord-est de la ville. Entré en 1874 au conseil municipal, il fut (février 1878) nommé maire de Lille, et dut bientôt à sa situation considérable comme industriel et à l'influence politique qu'il exerçait sur toute la région, d'être désigné, lors des élections sénatoriales du 5 janvier 1879, comme l'un des candidats républicains dans le département du Nord. Il passa le premier sur cinq, avec 433 voix sur 815 votants. M. Dutilleul prit place au centre gauche, vota : pour l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, pour le ministère Ferry, pour la politique coloniale, et mourut en 1888. On a de lui des poésies et quelques brochures d'économie politique. Officier d'Académie (1878).

DUTREIL. — Voy. BERNARD-DUTREIL.

DUTROU DE BORNIER (JEAN-FÉLIX), député en 1789, membre de la Convention, député aux Anciens, aux Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Montmorillon (Vienne) en 1741, mort à une date inconnue, était conseiller du roi à Montmorillon avant la Révolution. Il se montra partisan des idées nouvelles, et fut, le 27 mars 1789, élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Son rôle législatif à la première Constituante n'a pas laissé de traces au *Moniteur*. Le 3 septembre 1791, il fut nommé accusateur public à Poitiers, et, le 4 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département de la Vienne, le 3^e sur 8, avec 212 voix sur 375 votants. Il se rangea dans le parti modéré; au 3^e appel nominal, lors du jugement de Louis XVI, il répondit : « La reclusion et l'exil. » Le département de la Vienne l'envoya au Conseil des Anciens le 21 vendémiaire an IV, à la pluralité des voix sur 233 votants. Il appartint au côté droit de cette

Assemblée et prit parti notamment pour la citoyenne Fourquaux dont la maison servait à un établissement religieux dûment reconnu être tel. Réélu, le 25 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, il prononça un discours (12 frimaire an VII) sur le dévouement des conscrits. Le coup d'Etat de brumaire le compta au nombre de ses partisans; aussi le Sénat conservateur le choisit-il (4 nivôse an VIII) pour représenter la Vienne au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1806.

DUVEZ (CHARLES-CHRISTOPHE-FRANÇOIS-JOSEPH), député aux Cinq-Cents, né à Valenciennes (Nord) le 22 novembre 1750, mort à Saint-Quentin (Aisne) le 27 novembre 1826, était un notable négociant de cette ville. Conseiller près la juridiction consulaire, puis consul en la même juridiction, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, par 190 voix sur 302 votants, député de l'Aisne au Conseil des Cinq-Cents. Duvez se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et devint, le 14 germinal an VIII, sous-préfet de Saint-Quentin.

DUVAL (CHARLES-FRANÇOIS-MARIE), député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 22 février 1750, mort à Huy (Belgique) le 25 août 1829, était, en 1789, avocat à la Guerche-de-Bretagne. A la Révolution, il devint juge au tribunal de Vitry. Député d'Ille-et-Vilaine (le 6^e sur 10) à l'Assemblée législative (2 septembre 1791), il s'assit à gauche, et prit la parole pour dénoncer le ministre Bertrand de Molleville, et pour demander une loi sur la manière de juger les étrangers en France. Duval fut réélu par son département, le 5 septembre 1792, membre de la Convention, le 3^e sur 9, à la pluralité des voix. Il fut de la Montagne, dit, dans le procès de Louis XVI : « Comme organe de la loi, je prononce la mort, » accusa le suppléant de Lanjuinais, Gilbert, d'être venu à Paris le 31 mai et d'être retourné dans son département faire un récit perfide des événements, et devint secrétaire de la Convention. Les Jacobins le chargèrent de rédiger une feuille intitulée le *Journal de la Montagne*. Quoique montagnard, il prit violemment parti contre Robespierre au 9 thermidor, et fut proposé pour entrer à sa place au Comité de salut public. C'est sous son nom que parut d'abord le *Journal des hommes libres*, qu'il continua ensuite sous le Directoire avec Antonelle. Passé au Conseil des Cinq-Cents, le 23 vendémiaire an IV, comme député du Nord qui lui avait donné 292 voix sur 601 votants, il fut désigné (an VI) pour le consulat de Turquie; mais il refusa ce poste, fut chargé, jusqu'en 1799, de l'échange des prisonniers de guerre, et devint sous l'Empire chef de bureau dans l'administration générale des droits réunis, dirigée par Français (de Nantes). Atteint en 1816 par la loi contre les régicides, il se retira dans le pays de Liège, où il mourut. On a de lui un récit de la *Révolution du 10 août* (1794).

DUVAL (JACQUES), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, était maître de forges au Plessis-Dorin (Loir-et-Cher). Député de Loir-et-Cher à l'Assemblée législative le 4 septembre 1791, élu le 7^e et dernier, il n'y eut qu'un rôle très effacé qui n'a laissé aucune trace au *Moniteur*.

DUVAL (PIERRE), député en 1791, né au Theil-Nolent (Eure) le 10 avril 1738, mort à

une date inconnue, fut, au début de la Révolution, maire de sa ville natale et vice-président du directoire de l'Eure. Ce département le nomma, le 1^{er} septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 8^e sur 11, par 281 voix (488 votants). Pierre Duval fut un membre obscur de la majorité.

DUVAL (JEAN-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Fréville (Manche) le 4 octobre 1751, mort à Fréville le 27 janvier 1800, était cultivateur. Partisan des idées nouvelles, il devint administrateur de la Manche, et fut élu par ce département, le 7 septembre 1791, député à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 13, par 496 voix (621 votants). Il fit partie de la majorité, et proposa à ses collègues de prendre des mesures énergiques contre les prêtres non assermentés. Mais il ne resta pas longtemps député, et donna sa démission le 22 mai 1792.

DUVAL (CLAUDE), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Gyé-sur-Seine (Aube) le 26 septembre 1749, mort à Condés (Haute-Marne) en 1829, était juge au tribunal du district de Bar-sur-Seine; il fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Aube, le 4^e sur 9, avec 319 voix (388 votants); il siégea parmi les modérés, et se prononça, dans le procès de Louis XVI, contre la peine de mort. « Seul avec ma conscience, dit-il au 3^e appel nominal, étranger à tout parti, ennemi de toute faction, je déclare que la seule considération de l'intérêt général a déterminé mon opinion, qu'au milieu des dangers qui nous environnent je n'ai consulté dans cette importante affaire que l'avantage et la liberté de la patrie. Toujours fidèle à mes devoirs, j'ai cru, comme législateur, qu'une mesure de sûreté générale était la seule convenable pour le salut public. A l'exemple de Thomas Payne, dont le vote n'est pas suspect, à l'exemple de cet illustre étranger, ami du peuple, ennemi des rois et de la royauté et zélé défenseur de la liberté républicaine, je vote pour la reclusion pendant la guerre, et le bannissement à la paix. » Devenu, le 4 brumaire an IV, membre du Conseil des Cinq-Cents, en qualité d'ex-conventionnel, il ne prit aucune part aux débats de cette assemblée, et en sortit le 20 mai 1797.

DUVAL (JEAN-PIERRE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents puis au Corps législatif de l'an VIII à 1803, et ministre, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 20 février 1754, mort à Paris le 25 août 1817, était avocat à Rouen avant la Révolution. Il exerçait les fonctions de greffier du bureau central des juges de paix à Rouen, lorsqu'il fut (6 septembre 1792) élu par le département de la Seine-Inférieure, le 6^e sur 16, « à la pluralité des voix », membre de la Convention. Il prit rang parmi les modérés, vota dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, pour la reclusion suivie de bannissement et pour le suris, et protesta contre les événements du 31 mai 1793. Il fut, de ce chef, décrété d'accusation; mais il réussit à se soustraire aux recherches, fut déclaré démissionnaire le 15 juillet 1793, et rentra à la Convention après le 9 thermidor. Membre du Conseil des Cinq-Cents (25 vendémiaire an IV) pour le département de la Seine-Inférieure, qui lui avait donné 263 voix sur 273 votants, il y suivit la même politique, et cessa de faire partie du

Conseil au mois de mai 1797. Nommé ministre de la police générale le 8 brumaire an VII, il servit d'abord les intérêts du Directoire, montra surtout un réel attachement à la personne de Merlin, son protecteur, publia plusieurs circulaires relatives aux émigrés, aux prêtres, etc., eut à se défendre du reproche d'avoir ordonné des arrestations illégales, et fut, en floréal an VIII, candidat au Directoire en remplacement de Rewbell; ce fut Siefert qui l'emporta. Il quitta le ministère de la police le 6 messidor suivant. Rallié au gouvernement consulaire, il se vit appelé par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) à représenter la Seine-Inférieure au Corps législatif, dont il fut président en janvier 1800; il quitta l'Assemblée en 1803. L'année suivante (23 frimaire an XII), il accepta le poste de commissaire général de police à Nantes. En 1805, il fut nommé préfet des Basses-Alpes, où il résida constamment jusqu'après les événements de 1814, ayant été maintenu par la première Restauration. Mais son adhésion à Napoléon pendant les Cent-Jours le fit révoquer, au second retour de Louis XVIII, des fonctions de préfet de la Charente qu'il avait acceptées de l'empereur.

DUVAL (JEAN-MAURICE, BARON), pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 11 juillet 1778, mort à Paris le 14 octobre 1861, entra dans l'administration sous l'Empire. Auditeur au Conseil d'Etat (section des finances) le 12 janvier 1809, il reçut, le 13 août de la même année, le poste d'intendant du comitat d'Adembourg, en Hongrie. De retour au Conseil d'Etat, il fut attaché à l'administration des ponts et chaussées, puis à la commission des pétitions. Napoléon le nomma ensuite (1810) préfet des Apennins, qu'il administra jusqu'à la chute de l'Empire. Durant les Cent-Jours, il fut placé successivement à la tête des départements de la Côte-d'Or et de l'Hérault. La Restauration le rejeta dans l'opposition. Le 30 juillet 1830, le baron Duval se montra chez Lafitte. Quelques jours après (20 août), il fut nommé conseiller d'Etat en service extraordinaire, et, le 8 mars 1831, préfet des Pyrénées-Orientales. Ce département, par suite de la rareté des grains, était alors le théâtre de troubles graves, qu'il réprima par la force. Son administration ne fut pas plus pacifique dans le département de l'Isère, où il fut envoyé au mois de janvier 1832. Le 11 mars 1832, une mascarade représentant le budget et les deux crédits supplémentaires, sortit de Grenoble par la porte de France, se dirigeant vers l'Esplanade, où le général Saint-Clair passait en ce moment la revue de la garnison. Cette mascarade, interdite par les règlements, mais fondée sur un ancien usage, fut, au moment où elle se disposait à rentrer dans la ville, arrêtée par la troupe qui, sur l'ordre du préfet, avait pris les armes. Les soldats croisèrent la baïonnette. La foule s'émut, des cris retentirent, et un tumulte s'ensuivit. Très irrité contre M. Duval, la population se rassembla le soir devant l'hôtel de la Préfecture et cria à bas le préfet! Alors le préfet envoya chercher deux compagnies du 35^e de ligne qui, se jetant inopinément sur la foule, la chargèrent à coups de baïonnettes; il y eut plusieurs victimes. L'exaspération des Grenoblois fut portée à son comble; il s'en fallut de peu que la Préfecture ne fût envahie, et M. Duval dut s'échapper de son hôtel pour aller se réfugier dans une caserne. L'affaire eut le plus grand retentissement. A la nouvelle des événements

qui venaient de se passer dans sa ville natale, le ministre Casimir Périer entra dans une violente colère et fit publier par le *Moniteur* une apologie du rôle joué par M. Duval, apologie contre laquelle MM. Félix Réal et Dubois-Aymé, députés de Grenoble, protestèrent énergiquement, mais en vain. L'administration municipale de cette ville réclamait le départ du 35^e de ligne; elle ne l'obtint pas, et, pendant deux mois, des duels presque quotidiens mirent aux prises les militaires de ce régiment et les habitants. Pair de France le 11 octobre 1832, le baron Duval, que Louis Blanc, dans l'*Histoire de dix ans*, appelle « un fanfaron d'impopularité », fut nommé à la préfecture de la Loire-Inférieure. Peu après son arrivée à Nantes, il eut à préparer et à diriger les mesures qui amenèrent l'arrestation de la duchesse de Berry. « M. Duval, écrit un biographe, était l'administrateur des temps de trouble. » Ses aptitudes particulières lui firent confier, en juillet 1841, comme commissaire extraordinaire, la mission de « rétablir l'ordre » dans le département de la Haute-Garonne, où les opérations du recensement avaient produit quelque effervescence. Il s'acquitta de ce rôle avec son zèle accoutumé. Trois ans plus tard, il passa à la préfecture du Nord. La révolution de février 1848 l'avait mis à la retraite, mais le gouvernement de L.-N. Bonaparte l'inscrivit, après le 2 décembre 1851, sur la liste des membres de la Commission consultative, et lui confia, en outre, diverses missions de répression dans les départements de l'Ouest. — Grand officier de la Légion d'honneur du 15 juin 1840.

DUVAL (EDGARD-RAOUL), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1877 et de 1884 à 1887, né à Laon (Aisne) le 9 avril 1832, mort à Monte-Carlo le 10 février 1887, fils du suivant, et petit-fils, par sa mère, de J.-B. Say, suivit lui aussi, à l'exemple de son grand-père et de son père, la carrière de la magistrature, et, ses études de droit terminées, fut, dès 1853, nommé substitut à Nantes. « A peine, dit un biographe satirique, avait-on attendu la majorité du blondin pour l'envoyer s'asseoir sur les abeilles. Précoce Edgard! pauvre Raoul! A l'âge où tant d'autres font leur première tragédie ou ébauchent leur première idylle, il requérait tout le long de l'aune qu'il plût au tribunal appliquer le maximum et refuser les circonstances atténuantes. C'était la chanson de ses vingt ans. » (*Les Portraits de Kel-Kun*, 1876.) Envoyé successivement comme avocat général à Angers, à Bordeaux et à Rouen, il occupa ce dernier poste de 1866 à 1870, et donna sa démission au Quatre-Septembre pour se faire inscrire au barreau rouennais, en attendant l'heure prochaine de son entrée dans la politique militante. Après une première tentative malheureuse aux élections générales du 8 février 1871, M. Raoul Duval fils se présenta avec succès lors du scrutin complémentaire du 2 juillet, comme candidat conservateur, dans la Seine-Inférieure, où il y avait quatre sièges vacants. Il fut élu le 4^e et dernier, par 58,387 voix (115,769 votants, 203,414 inscrits), représentant à l'Assemblée nationale. Il alla s'asseoir sur les bancs du centre droit, qu'il abandonna plus tard pour se faire inscrire au groupe de l'Appel au peuple. Le nouvel élu ne tarda pas à se signaler comme un des membres les plus actifs de la majorité conservatrice et comme un de ses orateurs préférés. Dans un discours sur la décentralisation, il reprit à son compte, aux applaudissements de la droite, la définition de

Montesquieu : « La liberté, c'est le droit de faire tout ce que la loi ne défend pas. » Il eut un succès moins vif lorsqu'il entreprit, le 16 septembre 1871, de combattre le traité passé par Thiers avec l'Allemagne en vue d'une libération anticipée du territoire. Il voulait que l'Assemblée ajournât la ratification, mais elle s'y refusa. Le 20 décembre, son interpellation sur « l'attitude du ministère relativement à plusieurs membres de la Commune de Paris, et notamment au sieur Ranc », fit assez de bruit. On remarqua aussi, vers la même époque, sa déposition, comme témoin à décharge, dans le procès de M. Janvier de la Motte, ancien préfet de l'Eure. M. Raoul Duval cherchait encore sa voie. L'année 1872 lui fournit plusieurs occasions d'intervenir dans des débats importants. Il fut le rédacteur et le signataire de l'ordre du jour qui renversa M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, à propos d'adresses politiques envoyées au chef du pouvoir exécutif par divers conseils municipaux. Rapporteur des pétitions dissolutionnistes, il conclut aux droits illimités de la Chambre souveraine. Il se mêla aussi à l'incident de Carayon-Latour-Challemel, qui fut un des plus orageux de la législation. Le 26 avril 1873, M. Raoul Duval développa une interpellation relative à la participation de magistrats municipaux à « des manifestations hostiles à la majorité de l'Assemblée ». Il se fit enfin, en mainte circonstance, l'accusateur des membres de l'ex-gouvernement de la Défense nationale. Après avoir combattu, avec la même persistance, l'administration de M. Thiers, il concourut, le 24 mai, à son renversement, mais se sépara presque aussitôt du parti orléaniste avec lequel il avait jusque-là marché d'accord. Invité par le général Changarnier, président du *Comité des Neuf*, à se joindre à ce comité, qui préparait la restauration de la monarchie, M. Raoul Duval refusa net, alléguant, dans une lettre qui fut rendue publique, l'impopularité en France de la royauté légitime. Les premières lois constitutionnelles, et l'établissement du « grand conseil » rêvé par M. de Broglie l'eurent pour adversaire, et il combattit avec la même énergie la proposition de proroger pour sept ans les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon. Modifiant son opinion première sur l'étendue des pouvoirs de l'Assemblée nationale, il prit à son tour l'initiative d'une demande de dissolution qu'il répéta plusieurs fois, de 1873 à 1875. Durant cette période, M. Raoul Duval siégea dans le groupe bouapartiste. En 1875, il mena une vive campagne contre les lois constitutionnelles, présenta, d'ailleurs sans succès, un très grand nombre d'amendements au dernier projet sur l'institution du Sénat, proposa qu'on inscrivit en tête de la loi relative à l'organisation des pouvoirs publics « une déclaration des droits de la souveraineté nationale », réclama un plébiscite pour sanctionner l'ensemble de la Constitution, et vota contre cet ensemble le 25 février. Dans les questions économiques, M. Raoul Duval montra plus de constance : il défendit toujours les principes du libre-échange. Aux élections législatives de 1876, il posa sa candidature à la fois dans le 8^e arrondissement de Paris et dans l'arrondissement de Louviers : il échoua à Paris contre deux candidats, le duc Decazes et M. Victor Chauffour, et fut élu, au second tour (5 mars 1876), député de Louviers, par 7,000 voix sur 15,331 votants et 18,668 inscrits, contre 7,476 à M. Meunier. Il reprit sa place dans le groupe bouapartiste, fut rapporteur du budget de la marine et des colonies pour 1877, et intervint à